



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Mémo presse**  
*Jeudi 7 janvier 2021*

## **Jeudi 7 janvier 2021 : signature du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine**

**Fabienne Buccio**, préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, **et Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, **ont signé le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine**, en présence des têtes de réseaux régionales partenaires, représentant les différents maillons de la chaîne alimentaire – producteurs, transformateurs et distributeurs, **ce jeudi 7 janvier 2021 à l'Hôtel de Région à Bordeaux.**

Dans la suite de la feuille de route « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine », les signataires de ce Pacte souhaitent investir **l'acte II de cette feuille de route** à travers un engagement renouvelé et renforcé dans le cadre de la relance.

Ils s'engagent ainsi sur un **enjeu central du quotidien, axe majeur de l'économie régionale**, pour une alimentation durable et locale, également saine et équitable en Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant sur :

- des produits qui garantissent **une rémunération au juste prix des producteurs** dans un souci de répartition équitable de la valeur sur toute la chaîne alimentaire,
- **des produits locaux et des produits de qualité, accessibles à tous** et notamment dans les cantines scolaires,
- des **modes de production et de distribution plus sobres, plus respectueux de l'environnement et de la santé**,
- des acteurs engagés et solidaires.

*Le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine signé ce 7 janvier 2021 figure ci-joint.*

**L'ambition en matière d'alimentation durable pour tous**, partagée par les signataires du Pacte, est indissociable du développement en Nouvelle-Aquitaine de modes de production et de distribution plus sobres, plus respectueux de l'environnement et de la santé, mais aussi des produits de qualité et des circuits courts et/ou de proximité.

**Ce Pacte fait suite à la feuille de route** « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine » signé par l'État, le Conseil régional et les représentants des acteurs des filières alimentaires du territoire en juin 2019. Il s'agit d'un **engagement renouvelé et renforcé**.

Il s'intègre aussi **pleinement dans les ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra** par laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine affirme son objectif d'accompagnement de l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. Le Pacte Alimentaire constitue en effet **un des leviers d'action pour faire face aux mutations** des modèles de production agricole, et relever les défis environnementaux et du changement climatique, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes sociales et sociétales.

A travers ce Pacte, ce sont également les engagements pris lors des **Etats Généraux de l'Alimentation**, et transcrits dans la **loi Egalim**, qui visent à relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition, à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, à accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs et enfin à promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Les signataires de ce Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine souhaitent **formaliser de façon opérationnelle leurs engagements à travers une nouvelle feuille de route qu'ils s'engagent à écrire en 2021** et qui définira un **plan d'actions** structuré à travers les **cinq domaines** d'actions stratégiques ci-dessous :

- Favoriser les circuits de proximité et la vente directe
- Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux
- Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des différents marchés régionaux (grande distribution, restauration hors domicile dont restauration collective publique, commerces de proximité, e-commerce)
- Éveiller, informer et former les acteurs et les consommateurs
- Favoriser la solidarité et la citoyenneté alimentaire.

Cette nouvelle feuille de route précisera le **plan d'actions sur 2021-2025** ainsi que la **gouvernance** associée à son suivi et son pilotage. Elle identifiera également les **dispositifs et outils d'accompagnement mobilisables** afin d'en assurer la réussite. Des groupes de travail associant un partenariat plus large seront mis en place et notamment un comité de pilotage spécifiquement dédié au développement de l'approvisionnement en produits locaux, Bio et de qualité en restauration collective publique.